

Décision

Générale

colonial

Décision n° 734 CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 734

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1962

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro
31 mai 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le jury chargé de la surveillance et de la correction des épreuves de l'examen d'admission dans les écoles préparant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière (1er session 1962) est composé comme suit : Président : — le Médecin-Colonel Bories, Directeur de la Santé Publique; Membres : — le Médecin-Colonel Pelon, médecin-chef de l'Hôpital Peltier: — Mme Malecot, professeur au Lycée de Djibouti ; — M. Delavigne, professeur au Lycée de Djibouti ; — M. Sailloux, instituteur à Djibouti ; — Mme Muller, infirmière diplômée d'Etat à l'Hôpital Peltier. Les épreuves de l'examen se dérouleront à l'Hôpital Peltier les 13 et 14 juin 1962.